



2, rue du Parc, Saint-Valère (Québec) G0P 1M0
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 3 juin 2024, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es):

Siège #1 - Monsieur Guy Dupuis
Siège #2 - Monsieur Jacques Pepin
Siège #3 - Monsieur Éric Morissette
Siège #4 - Madame Nadia Hébert
Siège #5 - Madame Joséane Turgeon

Est/sont absents(es):

Siège #6 - Madame Claudia Quirion

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. M. Karl Peguy Saint-Fort, directeur général et greffier-trésorier, assiste aussi à la séance.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit : **RÉSOLUTION: 2024-06-222 / AJUSTEMENT TAUX HORAIRE DES BRIGADIÈRES**

Sur la proposition de la conseillère Joséane Turgeon et appuyé par le conseiller Éric Morissette et résolu :

- **QUE** soient payées les brigadières de la municipalité de Saint-Valère selon les modalités ci-dessous :

15 \$ matin

12\$ midi

12\$ midi retour

12 \$ Soir

- **QUE** cette nouvelle grille soit effective à partir du lundi 3 juin 2024;
- **QUE** le relevé des feuilles de temps soumis par les brigadières soient ventilées et exprimées en heures travaillées

Adopté à l'unanimité des conseillers

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Valère, ce **5 juin 2024**.


Karl Peguy Saint-Fort
Directeur général et greffier-trésorier